

Avranches - Sud-Manche
Baie du Mont Saint-Michel
Granville - Mortainais

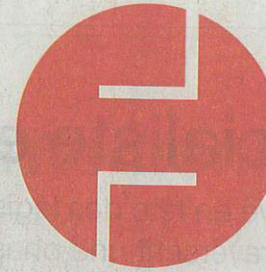
Annonces bonnes affaires

1,10 € Mardi 30 avril 2019

Service clients : votrecompte.ouest-france.fr
Tél. 02 99 32 66 66

Fondateur du Comité éditorial : François Régis Hutin
N° 22762 www.ouest-france.fr

ouest
france



Justice et Liberté



Les métiers en tension recrutent des réfugiés



Franck Dubray, Ouest-France

REPORTAGE. Les entreprises en manque de main-d'œuvre recrutent de plus en plus de travailleurs réfugiés. C'est le cas de

France Naissain, entreprise près de Noirmoutier (Vendée), leader mondial des nurseries d'huîtres creuses.

Page 5

La vaisselle comestible, alternative au plastique

En France et en Europe, les pailles et autres objets en plastique doivent disparaître d'ici à janvier 2021. L'occasion de réfléchir à des alternatives. Des pailles en sucre aromatisé, de la vaisselle en biscotte... Les entreprises se mettent au goût du jour.

Page
Vie Quotidienne



Joël Le Gall, Ouest-France

Le centre d'enfouissement veut réutiliser ses déchets

Le centre d'enfouissement de Cuves, les Champs Jouault, participe à Rawfill, projet européen pour la ré-exploitation des décharges. Le centre va déterrer une partie des déchets pour voir s'ils peuvent être revalorisés. Sa durée de vie pourrait être allongée.

Page 7



Ouest-France

Déterrer ses déchets pour les réutiliser

Le centre d'enfouissement de Cuves, dans le Sud-Manche, participe à une étude européenne pour voir comment valoriser ses déchets et ainsi prolonger son activité.

Le projet

Le centre d'enfouissement de Cuves a une durée de vie limitée. Son activité a démarré le 6 avril 2009. Il s'agit d'un centre de stockage en bioréacteur des déchets ultimes non dangereux, soit des déchets qui, économiquement, ne peuvent être valorisés. Le centre possède une autorisation de traitement de 75 000 t de déchets par an pendant vingt et un ans. Il ne lui reste que dix ans d'autorisation.

Pourtant, le directeur, Simon Loisel, ne cache pas son attachement à ce centre : « **Notre méthode d'exploitation, en bioréacteur, réduit les nuisances et optimise la valorisation du biogaz.** » L'entreprise de 28 salariés produit, grâce à ses déchets, 500 m³ de gaz par heure, qui sont ensuite revendus à EDF. Il fournit environ 1 300 foyers alentour en électricité. L'entreprise produit également de la chaleur « **mais elle est utilisée en interne.** »

D'autres activités

Un casier de stockage de déchets peut être exploité pendant vingt-quatre mois pour la bioréaction « **mais nous avons une obligation de suivi à long terme (entre trente et soixante ans). Nous devons rendre un rapport tous les cinq ans pour assurer que ça ne pollue ni le sol, ni l'air. Donc là, nous provisionnons pour la partie post-exploitation.** »

Afin de continuer à exercer une activité sur le site, le patron a imaginé d'autres activités pérennisables. Il a un centre de tri qui prend en charge 32 000 t de déchets par an, principalement industriels. « **Nous sommes**



Simon Loisel est le directeur du centre d'enfouissement de Cuves, Les Champs Jouault, dans le Sud-Manche.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

aussi sur le point de développer une nouvelle activité pour faire du bois en combustible afin de le vendre en chaufferie. »

Réutiliser les déchets

Depuis 2009, l'entreprise, dont le chiffre d'affaires s'élève à environ 7 millions d'euros en 2018, a participé à de nombreuses phases de recherches « **sur l'optimisation de notre mode d'exploitation bioreacteur.** »

En 2017, elle se lance dans le projet Rawfill, pour évaluer le potentiel des décharges, « **afin de voir si elles ont un avenir en termes de ressources**

matières et énergétiques, et si la réouverture de ces sites est envisageable techniquement et économiquement. »

Dans le projet Rawfill, Les Champs Jouault sont le deuxième site pilote. « **Nous avons déjà fait des études géophysiques et, bientôt, nous allons rouvrir de vieux casiers de stockage pour voir s'il y a un potentiel de revalorisation.** » L'idée est d'éviter la fermeture du centre.

Les pistes envisagées pour ces déchets sont d'en déclasser une partie, ceux qui sont inertes et d'en renvoyer une autre vers des plateformes

de compostage. Encore une autre partie pourrait faire l'objet de revalorisation de matière, d'autres pourraient repartir en combustible. Pour finir, une partie des déchets qui aura fermenté aura créé du vide qui pourra donc être réutilisé.

Cette étude est menée par Spaque pour un budget de 3,8 millions d'euros dont 2,29 millions d'euros financée par l'Union européenne.

Marie-Axelle RICHARD.

Les producteurs de carottes manifestent

Une quarantaine d'agriculteurs manchois ont manifesté, hier, devant la préfecture de la Manche, à Saint-Lô.

« **Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires oui, sans être accompagnés non.** » Lundi 29 avril, dès 6 h du matin, le ton est donné devant la préfecture de la Manche. Quarante producteurs de carottes des sables de Créances, labellisés depuis 1967, ont manifesté pour dénoncer l'interdiction du dichloropropène, un produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre l'invasion du nématode, un vers affectant particulièrement les cultures de carottes.

Mais ce que regrettent les producteurs manchois, c'est le manque d'accompagnement par le gouvernement vers d'autres solutions alternatives. « **Jusqu'en 2018, une dérogation permettait aux producteurs de carottes de continuer à utiliser la substance mais une erreur d'application a contraint l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation à l'interdire,** » déplore Mathieu Joret, producteur à Créances.

Pourtant, le dichloropropène est autorisé dans plusieurs pays de l'Union européenne, en Espagne et en Italie notamment. « **Nous demandons à ce que la France applique une clause de sauvegarde visant à interdire l'importation de carottes, provenant de ces pays voisins, cultivées avec cette même substance pourtant prohibée chez nous,** » affirme Sébastien Amand, président de la FDSEA 50.

Les maraîchers, qui n'écartent pas



Sébastien Amand, président de la FDSEA 50 et Jean-Luc Leblond, devant la préfecture. CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

l'idée de passer progressivement à une production biologique, demandent, faute de trouver meilleure solution, une dérogation de la part du ministère de l'Agriculture pour pouvoir utiliser à minima des produits à base de métam-sodium, un autre fumigant. « **Les semences doivent commencer dans deux semaines. Si aucune alternative n'est trouvée d'ici là, ce sont des exploitations entières et des emplois qui seront mis à mal,** » souligne Jean-Luc Leblond, responsable de la filière légumes. Il estime « **qu'entre 800 et 1 000 ha pourraient rester vierges cette année.** »

Léa LE BRETON.

20 000 C'est, en euros, la somme attribuée, chaque année par l'État, pendant trois ans, aux producteurs de carottes du bassin de Créances pour compenser la perte de revenus de l'an passé liée à l'interdiction du dichloropropène. « **Une aide qui ne suffit pas : un hectare de culture coûte entre 15 000 et 18 000 €** », insiste Mathieu Joret, producteur de carottes à Créances.

La Manche en bref

Ancien élu départemental, Robert Marty est décédé

Les cinéastes en herbe font l'animation